

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
NIF : 41102 00003 50028**

09 NOV. 2022

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT



L'Université M'hamed Bougara Boumerdes informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à : LA CONSULTATION N° 09/UMBB/2022, relative à : « REALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LOCAUX DE RECHERCHE DU LABORATOIRE INFORMATIQUE, MODELISATION ET SYSTEME ELECTRONIQUE A L'UNIVERSITE DE BOUMERDES », lancée en date du : 18/10/2022 , que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

DÉSIGNATION DU PROJET	SOUSSIONNAIRE RETENU	MONTANT DE L'OFFRE EN TTC	DÉLAI DE RÉALISATION
REALISATION DE TRAVAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES LOCAUX DE RECHERCHE DU LABORATOIRE INFORMATIQUE, MODELISATION, OPTIMISATION ET SYSTEME ELECTRONIQUE A L'UNIVERSITE DE BOUMERDES	ETB PH BOURAHLA DAHBIYA NIF : 25934020014415100000	1 248 369,50	02 mois

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de la notification d'attribution provisoire du contrat , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation , peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics, dans **dix (10) jours** à compter de la date de la notification des résultats provisoire de la consultation . Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

